

VILLE DE
RIORGES

N° DCM_2024_27

OBJET :

**CADRE DE VIE – COMMERCE –
ARTISANAT – DEVELOPPE
DURABLE****CONSTITUTION D'UNE
SERVITUDE DE TREFONDS****LOTISSEMENT CLOS
DE LA RIVOIRE****APPROBATION**

Délibération du Conseil Municipal

Séance du 18 mars 2024 – 20 h 30

LE MAIRE CERTIFIE

1. Que la convocation de tous les conseillers municipaux en exercice a été faite le 11 mars 2024 dans les formes et délais prescrits par la loi ; que la délibération ci-après transcrite, conforme au texte du registre des procès-verbaux du Conseil, a été affichée, par extrait à la porte de la Mairie le 19 mars 2024.

2. Que le nombre des conseillers en exercice, au jour de la séance, était de 33 sur lesquels il y avait 31 membres présents, savoir :

Jean-Luc CHERVIN, *maire* ; Véronique MOUILLER, Eric MICHAUD, Isabelle BERTHELOT, Nabih NEJJAR, Nathalie TISSIER-MICHAUD, Jacky BARRAUD, Brigitte BONNEFOND, André CHAUVET, Daniel CORRE *adjoints* ; Jean-Luc REYNARD Martine SCHMÜCK, Pierre BARNET, Pascaline PATIN, Thierry ROLLET, *conseillers municipaux délégués*, Michelle BOUCHET, Brigitte MACAUDIERE, Chantal LACOUR, Michel CELLIER, Valérie MACHON, Richard MOUSSÉ, Andrée RICCETTI, Christian SEON, Bénédicte PARIS, Jean CLERET, Bérenger CENTI, Catherine ZAPPA, Vincent MOISSONNIER, Gaëtan REDEUILH, Bernard JACQUOLETTO et Catherine REMY-MENU, *conseillers municipaux*.

Absent avec excuses : Delphine DEBATISSE, Cédric SCHÜNEMANN, *conseillers municipaux*.

Absent sans excuse : Néant

Secrétaire élue pour la durée de la session : Martine SCHMÜCK

A l'ouverture de la séance, M. le Président précise qu'aucun pouvoir écrit donné à un collègue par les conseillers municipaux empêchés d'assister à la séance, de voter en leur nom, par application de l'article L 2121.20 du Code Général des Collectivités Territoriales n'a pas déposé sur le bureau de l'assemblée ;

NOMS DES MANDANTS	NOMS DES MANDATAIRES
Delphine DEBATISSE Cédric SCHÜNEMANN	Véronique MOUILLER Thierry ROLLET

Le Conseil Municipal a donné acte de ce dépôt.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-214201840-20240318-DCM_2024_27-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 21/03/2024
Affichage : 19/03/2024

**CADRE DE VIE-COMMERCE-ARTISANAT-
DEVELOPPEMENT DURABLE**

**CONSTITUTION D'UNE SERVITUDE DE TREFONDS
LOTISSEMENT CLOS DE LA RIVOIRE
APPROBATION**

André Chauvet, adjoint au maire en charge du patrimoine communal, de l'accessibilité et de la sécurité, expose à l'assemblée :

Dans le cadre de l'aménagement de deux lots à bâtir, au 08 Chemin de la Rivoire, l'aménageur (Madame et Monsieur GONNARD Philippe) sollicite la Ville de RIORGES pour instaurer une servitude de passage en tréfonds sur les parcelles cadastrées AP 148 et AP 284 (parcelles communales), afin de permettre le raccordement des eaux usées au réseau collectif de la Rivoire des parcelles AP 318 et AP 320 (LOT 1 du lotissement « Le Clos de la Rivoire ») et les parcelles AP 319 et AP 321 (LOT2 du lotissement « Le Clos de la Rivoire »).

La présente constitution de servitude est évaluée pour la perception des taxes à la somme de 150 €.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité :

1°) approuve la constitution d'une servitude de tréfonds pour le passage de canalisations d'eaux usées sur les parcelles cadastrées AP 148 et AP 284 (parcelles communales) situées au lieu-dit La Rivoire ;

2°) autorise le maire à conclure la servitude de tréfonds pour le passage de canalisations d'eaux usées sur les parcelles AP 148 et AP 284 avec Monsieur GONNARD Philippe et Madame GONNARD Marie-Claude et évaluer ladite constitution à la somme de 150 € pour la perception des taxes.

3°) dit que les frais de constitution de cette servitude ainsi que les frais d'acte seront à la charge de l'aménageur (Monsieur GONNARD Philippe et Madame GONNARD Marie-Claude).

4°) autorise le maire à effectuer toute démarche et à signer tous documents nécessaires qui seront rédigés par l'étude de Maître Virginie VIAL et Maître Emilie RIGNAUX, notaires associés.

Riorges, le 18 mars 2024

La secrétaire de séance,
Martine SCHMÜCK

Le Maire,
Jean-Luc CHERVIN